

Projet de loi « Grenelle 2 »

L'AdCF attentive au débat parlementaire

L'Assemblée nationale engage à partir de ce jour, mardi 4 mai, l'examen en séance du projet de loi Engagement national pour l'environnement (ENE), dit « Grenelle 2 ». Ce projet de loi très attendu vient concrétiser de nombreux engagements pris solennellement en octobre et décembre 2007.

Ayant pris une part active aux groupes de travail et comités opérationnels du Grenelle, **l'AdCF a souscrit aux grands objectifs de cette ambition nationale**. Elle entend se mobiliser auprès des intercommunalités pour en appuyer la mise en œuvre.

Au travers de leurs compétences en matière de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement, d'organisation des transports collectifs urbains, de promotion des énergies renouvelables, d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, de programmation du logement social ... **les communautés de communes, d'agglomération et urbaines seront en effet au premier rang de la « territorialisation » du Grenelle de l'environnement**.

Dans ce contexte, l'AdCF a adressé aux députés sa réaction officielle aux différentes dispositions du projet de loi soumis à l'Assemblée nationale, au terme des travaux en commissions.

L'AdCF souligne particulièrement dans ce document **la nécessité de renforcer les incitations à la réalisation de plans locaux d'urbanisme intercommunaux**. Les excès actuels de nos consommations foncières, la force des pressions spéculatives, la nécessité de mettre en cohérence nos choix d'urbanisation avec les politiques d'habitat, de développement et de déplacements... militent pour qu'un encouragement fort soit donné aux politiques intercommunales d'urbanisme. « *Un juste équilibre doit être défini entre l'affirmation par la loi de cet objectif de cohérence tout en laissant aux communes la possibilité de préserver cette compétence* » a expliqué Daniel Delaveau, président de l'AdCF, maire de Rennes et président de Rennes métropole, dans son message adressé aux députés.

L'AdCF a par ailleurs attiré l'attention des parlementaires sur les incidences budgétaires très significatives du Grenelle sur les intercommunalités, au moment où est programmé un effort de maîtrise de l'évolution des dépenses locales et où est évoquée l'hypothèse d'un gel des concours de l'Etat aux collectivités. L'AdCF regrette que plusieurs pistes de financement envisagées pour aider les collectivités à atteindre les objectifs du Grenelle aient disparu (transports urbains, déchets, bâtiments publics...).

Document joint : la réaction officielle de l'AdCF avant l'examen du projet de loi Grenelle 2 à l'Assemblée nationale

Créée en 1989, l'Assemblée des Communautés de France est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour plus de 1100 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 35 millions de Français vivant à l'heure intercommunale aussi bien en milieu urbain que rural.